

Changements apportés par la RAMQ

Question des membres de plus de 65 ans :

Notre régime est complémentaire au Régime général d'assurance-médicament (RGAM) administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Quels sont les changements apportés par la Régie au 1^{er} juillet 2017 ?

Réponse :

La régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a annoncé que, depuis le **1^{er} juillet 2017**, les changements suivants s'appliquent aux frais que les assurés auront à déboursier pour les médicaments inscrits sur la liste de la RAMQ :

- La contribution annuelle maximale déboursée par les résidents du Québec couverts par la RAMQ passera de 1 046\$ à 1 066\$;
- La franchise mensuelle passe de 18,85\$ à 19,45\$;
- La coassurance passera de 34,5% à 34,8% du coût de l'ordonnance;
- La prime (apparaissant sur vos déclarations d'impôt) passe de 660\$ à 667\$.

Si vous êtes couvert par le régime de BASE, votre contribution annuelle maximale est la même que celle du régime général (RGAM).

Si vous êtes couvert par le régime ENRICHI, votre contribution annuelle maximale est inchangée à 340\$ pour les médicaments couverts par le régime général (RGAM).

Si vous désirez des renseignements à ce sujet, communiquez avec nous par courriel: aer@bellnet.ca ou par téléphone au: 514 872-7931 ou 514 272-0818. Si vous êtes éligible à l'un de ces programmes, nous vous ferons parvenir les documents avec plaisir.

Projet de loi 92:

Le Gouvernement du Québec a adopté le 7 novembre 2016 le projet de loi 92 visant, entre autres, **à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments.**

La loi est en vigueur depuis le **1^{er} septembre 2017.**

Cette législation exige que les pharmacies fournissent la facture du détail des coûts des médicaments par ordonnance, notamment le coût de l'ingrédient, la marge de profit du grossiste et les frais de préparation du pharmacien.

Les reçus émis au Québec n'affichent actuellement que le coût total du médicament.

L'intention de cette nouvelle loi est d'augmenter la concurrence et la transparence relatives au coût des médicaments.

Corporation Financière Ethicor

182, Saint-Charles Ouest, Bureau 200, Longueuil, Québec J4H 1C9 | 450 640-1515 • www.ethicor.com

Claudette St-Germain, CEBS, C.A.A.S. Conseillère, Assurance Collective claudette.st-germain@ethicor.com

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site à
www.aerm.org

Vous y trouverez toutes les informations pertinentes :

- Les activités
 - L'assurance maladie-voyage
 - Les rabais et privilèges
 - Des liens vers des sites utiles
- Des communiqués qui vous assurent des informations de dernière heure

Si vous avez des suggestions susceptibles d'intéresser vos confrères et consoeurs retraité(e)s et membres de l'Association, n'hésitez pas à nous les communiquer par courriel. Nous nous ferons un plaisir de les soumettre aux dirigeants et responsables de l'AER et de les intégrer à notre site, le cas échéant.

aer@bellnet.ca
jacquesguilmain@msn.com

Visitez notre
SITE WEB
www.aerm.org